



POURQUOI ET COMMENT ANALYSER LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ?



Les accidents du travail sont révélateurs de dysfonctionnements au niveau d'une situation de travail et plus largement au niveau de l'organisation de l'entreprise.

Analyser un accident du travail, c'est prendre le temps de se questionner, de réfléchir, de tirer des enseignements et d'agir afin d'atteindre deux objectifs :

- ▶ empêcher qu'un accident similaire se reproduise ;
- ▶ améliorer le fonctionnement de l'entreprise.



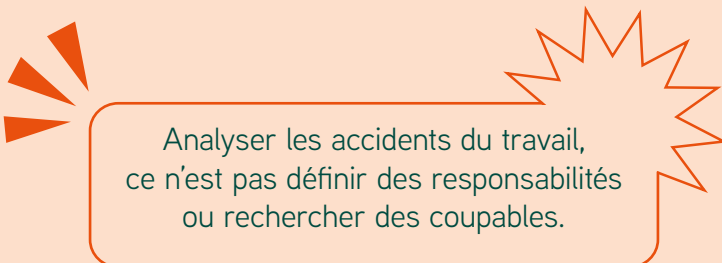
QU'EST-CE QU'UN ACCIDENT DU TRAVAIL ?

Un accident du travail est un événement survenant au lieu et au temps du travail, qui conduit à des atteintes à la santé physique ou mentale d'un ou plusieurs salariés.

POURQUOI ANALYSER LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ?

Analyser les accidents du travail, c'est :

- ▶ une nécessité pour éviter un nouvel accident et ses nombreuses conséquences possibles :
 - **humaines** : souffrance, diminution des capacités physiques, invalidité, décès...,
 - **sociales** : dégradation de l'image de marque de l'entreprise, difficulté à recruter, isolement social du salarié accidenté en cas d'arrêt de travail prolongé, perte ou changement d'emploi du salarié accidenté suite à une inaptitude...,
 - **financières** : augmentation du taux de cotisation accidents du travail / maladies professionnelles (AT/MP) de l'entreprise, perte d'exploitation, coût de l'absentéisme, perte de salaire pour le travailleur accidenté suite à un changement d'emploi lié à l'accident...,
 - **juridiques** : possibilité d'engagement de la responsabilité civile et pénale de l'employeur, condamnation possible en cas de faute inexcusable... ;
- ▶ une occasion d'améliorer le fonctionnement de l'entreprise par la compréhension de ses dysfonctionnements et une meilleure connaissance du travail réel.



COMMENT ANALYSER LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ?

Étape 1.

ENREGISTRER L'ACCIDENT

Lorsque l'employeur est informé de la survenue d'un accident, il remplit une déclaration d'accident du travail (DAT).

Pour faciliter la conservation des informations et leur traitement, il est conseillé de recenser et d'enregistrer dans un document ou un logiciel tous les accidents, même bénins, mais également les presque accidents (événements indésirables ne produisant aucun dommage) et les incidents (événements indésirables conduisant à des dommages pour les installations, matériels, process industriels, ou pour l'environnement, circonscrits au périmètre de l'entreprise).

Les informations à conserver *a minima* sont :

Quand ?	Qui ?		Où ?	Comment ?	Lésions ?
Date	Nom	Poste occupé	Lieu	Circonstances	Blessures
22/02/2022	Durand Léa	DRH	Escalier entre son bureau et les archives	Elle a chuté dans l'escalier en allant chercher des feuilles de paie.	Douleurs cheville gauche





Étape 2.

METTRE EN PLACE UN GROUPE D'ANALYSE

Un groupe d'analyse est créé le plus tôt possible après la survenue de l'accident au sein de l'entreprise. Il a pour mission de collecter les informations liées à l'accident, d'identifier ses causes et de proposer des actions correctives.

L'essentiel est que la démarche d'analyse ne soit pas menée par une seule personne. La composition et l'effectif de ce groupe doivent être adaptés à la taille et à l'organisation de l'entreprise, ainsi qu'à la nature de l'accident et à ses conséquences.

Le groupe peut notamment être constitué d'un préventeur, d'un membre des instances représentatives du personnel, de membres de l'encadrement, de salariés ayant une bonne connaissance de l'activité...



Étape 3.

COLLECTER LES INFORMATIONS SUR LES CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT

Pour ce faire, le groupe d'analyse s'appuie sur un support d'aide au recueil des informations et le complète le plus tôt possible après la survenue de l'accident. Vous pouvez trouver un modèle de ce support en annexe de la brochure INRS *Analyser les accidents du travail pour agir pour leur prévention* (ED 6481).

Des informations complémentaires peuvent être recueillies à partir :

- d'observations (lieu de l'accident, mise en situation, reconstitution, environnement de travail, machines, outils...);
- d'entretiens avec la victime, les témoins, l'encadrement, des collègues de travail...;
- de documents (procédures, consignes, notices techniques, plans, attestations de formation, rapports de vérifications...);
- de mesures (dimensions, température, poids...).

CONSEILS

- ▶ Collecter les informations le plus tôt possible après l'accident pour en limiter la perte.
- ▶ Agir en toute objectivité, éviter toute interprétation.
- ▶ Retenir uniquement les informations factuelles (observables, vérifiables...).



Étape 4.

DÉTERMINER LES CAUSES DE L'ACCIDENT

À partir des informations recueillies, le groupe d'analyse reconstruit le déroulé de l'accident en s'intéressant aux événements qui l'ont directement généré, ainsi qu'aux événements antérieurs qui ont contribué à sa survenue.

Il s'agit ensuite d'identifier :

- en premier lieu les causes ayant directement occasionné l'accident (par exemple: défaillance machine, collision engin/piéton): **causes directes**;
- dans un second temps, les causes plus en amont ayant favorisé la survenue de l'accident (par exemple: absence de maintenance de la machine, coactivité avec une mauvaise visibilité): **causes profondes**.

Le groupe d'analyse peut classer les causes selon différentes catégories. Par exemple:

- l'environnement du travail;
- l'organisation du travail;
- les outils et équipements de travail utilisés.



Étape 5.

CHOISIR LES ACTIONS CORRECTIVES

À partir des causes identifiées à l'étape précédente, le groupe d'analyse recherche les actions correctives les plus adaptées à cet accident à proposer à l'employeur. Ces actions participent à la démarche de prévention de l'entreprise et contribuent donc à éviter la survenue d'un nouvel accident et à améliorer le fonctionnement de l'entreprise.

Pour apprécier la pertinence des actions envisagées, le groupe d'analyse et l'employeur peuvent se poser les questions suivantes :

- L'action est-elle stable dans le temps ?
- Est-elle facilement intégrable dans le travail quotidien ?
- N'entraîne-t-elle pas le déplacement du risque ou l'apparition d'un nouveau risque ?
- Quelle est sa portée (nombre de personnes, zones impactées...)?
- Permet-elle d'agir sur les causes profondes, les plus en amont de la survenue de l'accident ?

Les actions choisies sont à renseigner sous la forme d'un plan d'actions précisant le délai, le coût prévisionnel et le responsable de mise en œuvre. Cela permet d'en assurer la traçabilité et le suivi.





Étape 6.

ORGANISER UN RETOUR D'EXPÉRIENCE

Une fois le plan d'actions construit et validé, il est indispensable de réaliser un retour d'expérience auprès de la victime de l'accident et de ses collègues de travail. Ce retour d'expérience a pour objectif de les informer des causes identifiées de l'accident, de favoriser le partage d'une vision commune des circonstances de l'accident (notamment pour éviter l'interprétation et la recherche de responsabilité), et ainsi de faciliter l'acceptation et l'appropriation des actions qui vont être mises en œuvre.

Étape 7.

S'ASSURER DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

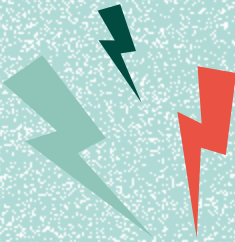
Une fois les actions choisies, l'employeur doit s'assurer de leur mise en œuvre, de leur suivi et de leur évaluation.

Le suivi consiste à vérifier que les actions retenues sont mises en œuvre selon les échéances planifiées et à les réajuster au besoin.

L'évaluation permet de vérifier l'impact des actions déployées sur le terrain, de s'assurer qu'elles ne génèrent pas de nouveaux risques non identifiés au moment de leur choix et de repérer d'éventuels écarts par rapport à l'objectif initial.

MISE À JOUR DU DOCUMENT UNIQUE

L'analyse des accidents du travail alimente l'évaluation des risques professionnels. Les causes de l'accident identifiées lors de l'analyse doivent être utilisées pour mettre à jour le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).



POUR ALLER PLUS LOIN

Disponibles sur www.inrs.fr :

- ▶ *Analyser les accidents du travail et agir pour leur prévention, ED 6481.*
- ▶ *Agir suite à un accident du travail, outil 82.*
- ▶ *La méthode de l'arbre des causes. L'analyse de l'accident du travail, ED 6163.*
- ▶ *Dossier web Analyse des accidents du travail.*



Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris • Tél. 01 40 44 30 00 • info@inrs.fr

Édition INRS ED 6492

1^{re} édition • septembre 2022 • 3 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2781-1

Conception graphique : Catherine Potier • Impression : Corlet

▶ L'INRS est financé par la Sécurité sociale - Assurance maladie/Risques professionnels ◀

www.inrs.fr   